

Le Lyricantois

LARCHANT SOUS LES TILLEULS

Fête : animations,
musiques, buffet participatif
samedi 28 juin + d'infos p. 12

Le mot du maire...

Ce nouveau bulletin permet de présenter le budget communal 2025. Les ressources extérieures continuent de se tasser. Pour autant, considérant que cette année encore, le fonctionnement pouvait s'équilibrer en recettes et dépenses, les taxes locales ne seront pas augmentées une nouvelle fois.

- Nous continuons pour cela à rester très vigilant dans la gestion de la commune.
- Plus concrètement, le principe de recherche automatique de subventions, parfois substantielles, nous permet de continuer à investir : qu'il s'agisse de dépenses d'entretien de voirie ou de travaux importants sur des bâtiments, comme ce sera le cas cette année pour l'église, ou bien qu'il s'agisse de travaux de rénovation ou d'amélioration comme ceux prévus dans la rue de l'Église, l'impasse du Pressoir ou pour le projet de nouveau parking, en lieu et place de la maison actuellement en ruine rue de la Cave de Châtenoy.
- Comme vous pouvez vous en rendre compte, entre le temps où une idée est avancée et sa mise en œuvre, parfois quelques années passent avant son aboutissement. En effet, l'étude, la recherche d'aides financières et leur accord, mais aussi l'obtention des autorisations de travaux demandent du temps et nécessitent patience et persévérance.
- Durant les vacances de février, la cour de l'école a perdu une partie de son enrobé au profit d'une pelouse.
- Tout comme sur la place Pasteur, les trottoirs de la route de la Dame Jouanne, les nouveaux stationnements en périphérie, seront, autant que possible, remis ou conservés en sol naturel.
- Au printemps, les mares et lagunes qui reçoivent les eaux de ruissellement ont été curées. Il faut anticiper les éventuelles fortes pluies d'orage. Rappelons par ailleurs, que le déversement des eaux de gouttières dans le réseau d'assainissement est illégal. Cela perturbe le traitement des eaux usées à la station d'épuration, et augmente le coût du traitement. Les années à venir connaîtront des contrôles inopinés, avec des mises en demeure à la clef.
- Comme chaque année, même si à cette heure encore, nous n'avons pas l'autorisation définitive de la préfecture, nous retrouverons le 13 juillet au soir pour le feu d'artifice en présence de la fanfare de Château-Landon. Dès 19h30, l'apéritif dinatoire sera servi place des Tilleuls.
- Et puis, que serait le village sans nos associations ! Leur programme pour l'été propose de belles rencontres et événements. Il y en a pour tous.

Un bel été à tous. On se retrouve à la rentrée...

Vincent Mével

Maire de Larchant

La cour de l'école
s'est mise au vert !

Les enfants
apprécient !

La végétalisation
était nécessaire.

Les racines du tilleul
déformaient

le revêtement et

les craquelures du
goudron pouvaient

occasionner des
chutes.

FÊTE NATIONALE

Apéritif dinatoire, retraite
aux flambeaux, feu d'artifice
13 juillet, 19h30

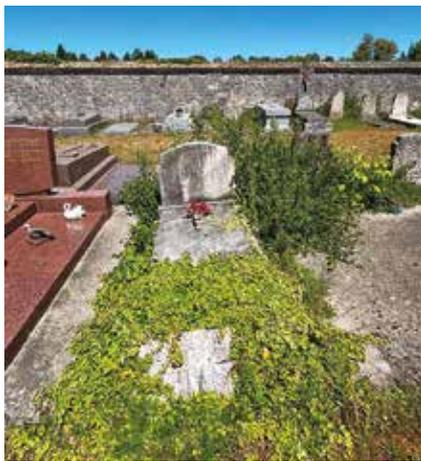
Le contrat rural a obtenu l'ensemble des subventions souhaitées.

Lors d'une cérémonie à l'Hôtel du Département à Melun, Vincent Mével a reçu le chèque de 350 000 euros remis par la présidente de la Région et le président du Département. Les travaux commenceront prochainement rue de l'Église, impasse du Pressoir et rue de la Cave de Châtenoy.



Cimetière de LARCHANT : augmentation des sépultures en état d'abandon

Une tombe qui bascule peut créer des dégâts sur le caveau voisin. Sachant qu'une sépulture est une propriété privée, la règle pour intervenir est encadrée et coûteuse. Dans un premier temps, la commune agit au mieux pour son aspect paysager.



Le nouveau Chemin de croix est installé dans l'église.

Cette œuvre en bois sculpté a été créée par les religieuses de l'Atelier Saint-Joseph (Monastère Notre-Dame de Pitié, à Caux (37)). Le précédent Chemin de croix a été volé en 2020. Il a été retrouvé, mais, comme il était vendu à l'étranger, il a été impossible de le récupérer... Le nouveau système de fixation sécurisée devrait le protéger d'un nouveau cambriolage !



Extraits du compte rendu du conseil municipal du 10 février 2025

Réf: 2025_01_001- CONTRÔLE DU RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, NON COLLECTIF ET PLUVIAL EN CAS DE VENTE - ANNULE ET REMPLACE LA PRÉCÉDENTE

- Vu les pouvoirs du conseil municipal au titre de la salubrité et de l'hygiène publique,
- Vu l'article L.2212.1 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le Code de la Santé Publique,
- Vu le Code Civil,
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
- Vu la loi du 31/12/2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- Vu la loi ENE dite loi Grenelle II du 12/07/2010, portant engagement national pour l'environnement,
- Vu le PLU de Larchant approuvé par délibération du 19 décembre 2018,

- Considérant la nécessité de veiller au contrôle de l'ensemble des installations d'assainissement et du pluvial afin d'optimiser les conditions de protection et de salubrité publique, dont la responsabilité incombe à la commune;
- Considérant la nécessité de veiller au contrôle de rejet des eaux pluviales comme le demande les zones UA et UB du PLU;
- Considérant de surcroît l'importance de cet enjeu sanitaire pour la commune de Larchant qui se doit de surveiller les défaillances susceptibles d'influer sur les traitements et la qualité des milieux naturels,
- Considérant les objectifs de la loi ENE dite loi Grenelle II d'obliger depuis 2011 la production d'un contrôle d'assainissement de bon fonctionnement et d'entretien des installations lors de la vente de tout ou partie de l'immeuble,
- Considérant par extension et au vu des enjeux précédemment désignés le bien-fondé d'étendre cette obligation aux propriétés raccordées ou raccordables au réseau public de collectes des eaux usées,
- Considérant la possibilité de la réalisation d'un contrôle du raccordement au réseau d'assainissement collectif à l'occasion de toute vente,
- Considérant que l'instauration d'un contrôle systématique lors des mutations constitue un moyen opérationnel permettant de régulariser les situations de non-conformité,

Il est établi que la mairie, l'agent immobilier et le notaire sauront renseigner le vendeur sur l'obligation de fournir un contrôle du raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Les biens concernés par l'obligation de contrôle, et la durée de validité du contrôle sont fixés par la délibération ou la décision.

Lorsqu'il a été rendu obligatoire, le contrôle des raccordements et traitement des eaux doit être annexé au compromis de vente (et donc réalisé avant la signature du compromis), pour être également annexé à l'acte de vente.

Le contrôle sera établi par l'organisme gestionnaire du réseau public de collecte des eaux usées ou par un diagnostiqueur privé.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés DEMANDE :

1 qu'à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible d'y être, un contrôle des installations de collecte intérieures des eaux usées ainsi que son raccordement au réseau public soit réalisé,

- Le contrôle a pour objet de définir si le raccordement du bien vendu au réseau public de collecte des eaux usées est conforme aux normes en vigueur.

- le délai de validité du certificat de contrôle étant de 3 ans, un document, daté de moins de 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente devra être joint au dossier de diagnostic technique prévu aux articles L.271-4 et L.271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- que le propriétaire devra en faire la demande auprès d'une société agréée et qu'à l'issue du contrôle, un rapport sera transmis au propriétaire avec copie à la commune avant la signature de ladite cession,

- qu'en cas de non-conformité, le propriétaire cédant ou l'acquéreur disposera d'un délai de 6 mois pour réaliser les travaux de mise aux normes. Ce délai pourra être revu avant la signature de l'acte de transfert de propriété par M. le Maire en fonction du degré d'importance de la non-conformité relevée lors du contrôle et de ses impacts sur la salubrité et la sécurité publique, si aucune notification de majoration de délai n'est alors intervenue au pétitionnaire, le délai de 6 mois est celui applicable.

Le délai de réalisation des travaux pourra alors explicitement être porté en mention dans l'acte authentique de transfert de propriété,

Faute par le propriétaire de respecter les obligations édictées aux articles L.1331-4 et L.1331-5 du Code de la Santé Publique, la commune pourra, après mise en demeure, procéder aux frais de l'intéressé aux travaux indispensables.

⊗ qu'à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible d'y être, un contrôle de bonne gestion des eaux pluviales soit réalisé et transmis au pétitionnaire ainsi qu'à la commune avant la signature de l'acte,

Le contrôle devra concerner toutes les parties du bien vendu.

Le contrôle a pour objet de définir si la gestion des eaux pluviales est conforme à la réglementation du PLU en vigueur.

Le rapport mentionne ainsi les anomalies pouvant exister.

Les non-conformités peuvent être liées (par exemple) à un dispositif qui n'est pas entièrement relié au réseau public de collecte des eaux usées, ou à l'absence de réseau séparatif pour les eaux usées, d'une part, et les eaux pluviales, d'autre part, eaux pluviales qui doivent rester sur la parcelle de la propriété privée.

Le vendeur n'est pas tenu de remédier aux anomalies identifiées avant la vente, c'est-à-dire de rendre le raccordement conforme aux normes en vigueur avant la vente ; il doit seulement informer l'acquéreur des non-conformités constatées en lui communiquant le rapport effectué.

En revanche, l'acquéreur sera tenu à la mise aux normes du raccordement. Même si la loi ne prévoit aucune obligation ni aucun délai, l'organisme gestionnaire du réseau public de collecte des eaux usées veillera à la mise en conformité dans les délais décidés. Rappelons que, pour certains secteurs, les eaux pluviales doivent être conservées sur la parcelle privée et, en aucun cas n'être déversées sur le domaine public.

Réf: 2025_01_003 -

DESARTIFICIALISATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE, DEMANDE DE SOUTIEN AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS DE NEMOURS

Alors que la disparition de la biodiversité française est un enjeu bien identifié, il semble important de repenser les infrastructures scolaires.

A Larchant, la cour de l'école est fortement imperméabilisée et les températures peuvent y être très chaudes.

Seul un tilleul, de plus de cent ans, occupe une place importante, apportant ombre et fraîcheur. Ses racines commencent à soulever l'enrobé qui l'entoure. Ses racines présentent un risque de chute pour les enfants.

Le projet consiste en la perméabilisation de la cour sur 130m². Cette désartificialisation permet de redonner vie aux sols.

Elle vise en outre à améliorer le cadre récréatif des élèves, à réguler par la

végétalisation, à améliorer l'infiltration des eaux de pluie courantes, de créer un espace paysager agréable et favorable à l'accueil de la biodiversité, de sensibiliser élèves, parents, professeurs au changement climatique, d'éduquer les élèves grâce à la nature. L'existence d'un espace dédié à la nature au sein de l'école agrément l'environnement scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ APPROUVE la déminéralisation de la cour sur 130m²,
- ▶ SOLLICITE l'aide de la communauté de Communes du Pays de Nemours afin de pouvoir soutenir la commune dans le financement de ce projet,
- ▶ INSCRIT cette dépense au budget de l'année 2025.

Réf: 2025_01_006 -

DÉNOMINATION DE LA PARCELLE G881, CHEMIN RURAL N°12

Il est assuré une permanence pour les dépôts de branchages des habitants de la commune sur la parcelle.

G881 sise au Bois Fleuri. Ainsi aux horaires prévus, les Lyrichantais peuvent déposer les tailles d'arbre de leur jardin, des branches les plus longues possibles pour faciliter le broyage, et «les castors broyeurs de la commune» les transforment en broyat pour réaliser du paillage.

Afin de faciliter la localisation du dépôt des branchages dans le village de Larchant, M. le Maire propose que ladite parcelle soit dénommée « Bois fleuri ».

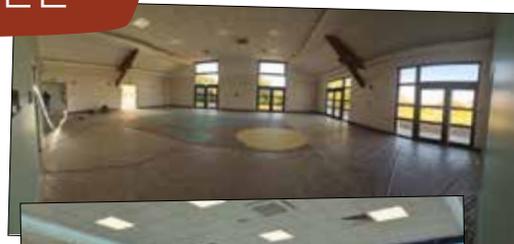
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- ▶ APPROUVE le nom de « Bois fleuri » pour la parcelle G881 sise au lieudit du Bois fleuri.



La mare, route de la Dame Jouanne a été curée.

Indispensable à la réception des eaux de pluie d'une partie du village, elle n'a pas vocation à rester en eau en permanence pour faire son travail d'évacuation et éviter les inondations.



La cantine du SIIS

Le projet de construction a été lancé en 2019. En septembre, les enfants profiteront d'un lieu lumineux, spacieux et agréable.



Célébration du 8 mai

Toujours une importante cérémonie à Larchant... Cette année, sous le soleil, c'était la première fois à Larchant que le porteur-drapeau était une femme !



Extrait du compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2025

Réf : 2025_02_022 - PROPOSITION DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE NEMOURS

Le Syndicat Mixte d'Eau et Assainissement du Pays de Nemours (SMEAPN) sollicite l'accord du conseil municipal sur le projet d'adhésion de la commune de Larchant pour la compétence « Eau potable » au 31 décembre 2025.

L'objectif de cette adhésion est :

- la poursuite de l'organisation de la compétence sur un périmètre administratif et technique cohérent en vue de simplifier la gestion des services de l'eau potable,
- l'homogénéisation du niveau de service et la mutualisation des moyens financiers, techniques et humains du service public de l'eau potable,
- la sécurisation de leur alimentation en eau potable, notamment dans le cadre du Schéma Directeur d'Eau Potable (SDAEP) porté par le Syndicat Mixte d'Eau et Assainissement du Pays de Nemours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ **DONNE** un avis favorable au projet d'adhésion de la commune au SMEAPN et donne la maîtrise d'ouvrage de l'étude du Schéma Directeur d'Eau Potable (SDAEP) au Syndicat pour l'année 2025.

Réf : 2025_02_023 - PROPOSITION DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE NEMOURS

Le Syndicat Mixte d'Eau et Assainissement du Pays de Nemours (SMEAPN) sollicite l'accord du conseil municipal sur le projet d'adhésion de la commune de Larchant pour la compétence « Assainissement » au 31 décembre 2025.

L'objectif de cette adhésion est :

- la poursuite de l'organisation de la compétence sur un périmètre administratif et technique cohérent en vue de simplifier la gestion des services de l'eau potable,
- l'homogénéisation du niveau de service et la mutualisation des moyens financiers, techniques et humains du service public de l'eau potable,
- la sécurisation de leur alimentation en eau potable, notamment dans le cadre du Schéma Directeur d'Eau Potable (SDAEP)

porté par le Syndicat Mixte d'Eau et Assainissement du Pays de Nemours.

- ▶ Considérant le changement de réglementation de la loi sur l'eau et de la mise en œuvre du schéma directeur sur l'eau,
- ▶ Considérant la construction récente de la station d'épuration et de son bon fonctionnement,
- ▶ Considérant la séparation du circuit d'eau pluviale et du réseau d'assainissement,
- ▶ Considérant qu'il sera toujours possible de rejoindre à court ou moyen terme le syndicat SMEAPN,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ▶ **DÉCIDE** de reporter son projet d'adhésion qui pourra être discuté à nouveau lors du prochain mandat.

Réf : 2025_02_026 - PROPOSITION D'INSTAURATION D'UN PERMIS DE LOUER

Instauration d'une demande d'autorisation préalable - Permis de louer

- ▶ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ▶ Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L634-1 et 635-1 et suivants et R635-1 et suivants relatifs à l'autorisation préalable de mise en location,
- ▶ Vu le Code de l'Urbanisme,
- ▶ Vu la loi pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014,
- ▶ Vu le décret N° 2016-08 par laquelle la commune de Larchant confie l'instruction de ses dossiers d'urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Nemours.
- ▶ Considérant que la Communauté de Communes affiche un bilan encourageant concernant les dispositifs « permis de louer » et « permis de diviser », adoptés par 4 communes. Nemours, Saint-Pierre-lès-Nemours, Montcourt-Fromonville et Buthiers les appliquent déjà.

Ces outils permettent de vérifier que les logements ou immeubles respectent les normes de décence, sécurité et salubrité avant leur location ou location meublée de tourisme ou division.

Les biens concernés font systématiquement l'objet de visites, garantissant un contrôle rigoureux et contribuant à améliorer l'habitat sur le territoire.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, par 10 voix « Pour » et 3 abstentions,

- ▶ **APPROUVE** l'instauration d'un régime d'autorisation préalable de mise en location dans les zones UA et UB du PLU actuel.
- ▶ **PRÉCISE** que les dossiers devront être transmis selon l'une des modalités suivantes :
 - ▶ Envoyés en Mairie de Larchant, 2 place Pasteur, 77760 LARCHANT,
 - ▶ Déposés à l'accueil de la Mairie,
 - ▶ Envoyés à l'adresse mail générique : village@larchant.fr.

Réf : 2025_02_027 - MISE EN VENTE D'UN TERRAIN LOT 2, 721 M2, ISSU DES PARCELLES D1242 ET D1243, CHEMIN GAUDE MARIA

- ▶ Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- ▶ Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,
- ▶ Vu la délibération du conseil municipal du 19 décembre 2018 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Larchant,
- ▶ Vu la délibération n°2019_047 du 17 septembre 2019 actant la préemption des parcelles D1242 et D1243, sise ruelle Gaude Maria,
- ▶ Considérant le projet envisagé sur ladite parcelle,
- ▶ Considérant la conjoncture actuelle et les baisses des dotations,
- ▶ Considérant l'avis de l'agent immobilier sollicité,

Il est proposé de diviser cette parcelle afin de n'en conserver qu'une pour la réalisation ultérieure de notre projet. Cette division de terrain permettrait à la commune de céder la partie jouxtant la route de Villiers et de conserver la partie qui a un accès direct au Chemin de Meuniers. À ce titre une estimation du terrain a eu lieu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ **ÉMET** un avis favorable à la division et bornage du terrain,
- ▶ **ÉMET** un avis favorable à la cession du lot 2 du plan, annexé pour 721m² au prix de 100 000 € conformément à l'estimation réalisée,
- ▶ **DÉCIDE** de confier le mandat de vente de ladite parcelle lot 2 à des agents immobiliers sans exclusivité,
- ▶ **DÉCIDE** que tous les frais inhérents à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur (frais de bornage, notaire...).
- ▶ **AUTORISE M. le Maire** à signer tous les documents nécessaires aux mandats de vente sans exclusivité, à cette cession, notamment les actes notariés,
- ▶ **D'INSCRIRE** les crédits suffisants au chapitre 024 du budget 2025 de la commune.

Réf : 2025_02_028 - VENTE D'UN LOT A, 98 M2, ISSU DES PARCELLES D1242 ET D1243 A UN PROPRIÉTAIRE RIVERAIN

- ▶ Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- ▶ Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,
- ▶ Vu la délibération du conseil municipal du 19 décembre 2018 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Larchant,
- ▶ Vu la délibération n°2019_047 du 17 septembre 2019 actant la préemption des parcelles D1242 et D1243, sise ruelle Gaude Maria,
- ▶ Considérant la demande d'un riverain d'acquérir

98m² d'une des dites parcelles afin d'avoir un accès à l'arrière de sa maison, sise avenue J.L. Dumesnil à Larchant,

À cet effet, il est proposé de diviser ladite parcelle en conséquence, et de demander son avis au conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ ÉMET un avis favorable à la division de la parcelle qui serait suivie d'une cession de 98 m² au propriétaire riverain,
- ▶ ÉMET un avis favorable à l'estimation réalisée de 9 000 €,
- ▶ ÉMET un avis favorable pour le bornage et la division de ce terrain,
- ▶ DÉCIDE que tous les frais inhérents à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur (frais de bornage, notaire ...),
- ▶ AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession, notamment le bornage et les actes notariés,
- ▶ D'INSCRIRE les crédits suffisants au chapitre 024 du budget 2025 de la commune.

Réf : 2025_02_029 - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE LOISIRS DE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS

Afin d'accueillir les enfants de Larchant à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Saint-Pierre-Les-Nemours, la commune de Saint-Pierre-Les-Nemours adresse une convention de renouvellement, approuvée par son conseil municipal, à la Commune de Larchant afin d'en préciser les modalités d'accueil. La présence des enfants donnera lieu à facturation brute mensuelle à la Commune de Larchant, sur la base de la tarification en vigueur. Le Centre Communal d'Action Sociale de Larchant se chargera des relations financières avec les familles concernées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ ACCEPTE de reconduire ladite convention,
- ▶ AUTORISE M. le Maire à signer la convention,
- ▶ AUTORISE le Centre Communal d'Action Sociale de Larchant à facturer les journées à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement aux parents lycricantois qui ont utilisé ce service. Le tarif applicable est celui facturé par la Mairie de Saint-Pierre-Les-Nemours (déduction faite des aides du Centre Communal d'Action Sociale octroyées aux familles éligibles).

Réf:2025_02_032-DÉNOMINATION ET AFFECTATION DE L'ANCIENNE GARDERIE

Les locaux situés 8 rue des Fossés Bretonnières étaient destinés jusqu'à la rentrée

2024 à la garderie péri-scolaire de notre Syndicat Intercommunal d'Intérêts Scolaires du Plateau.

Depuis lors et jusqu'à la fin du mois de juillet 2025, ces locaux sont affectés à un lieu d'accueil intercommunal Parents Enfants tous les jeudis après-midi, selon convention en annexe.

À terme, ce local pourrait être transformé en lieu d'accueil pour des professions médicales ou para médicales.

Il est proposé de dénommer ces locaux par le nom d'un éminent physicien, lauréat du prix Nobel de physique en 1992 : M. Georges Charpak. Le fils de M. Georges Charpak est lui-même élu au sein de la municipalité du village de Larchant. Lui-même et sa famille ont accepté cette dénomination et en remercient l'ensemble du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 10 voix «Pour» et 3 abstentions :

- ▶ APPROUVE la dénomination de salle Georges Charpak, pour les locaux sis 8 rue des Fossés Bretonnières,
- ▶ APPROUVE la convention permettant que le lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) s'y effectue chaque jeudi jusqu'à la fin du mois de juillet 2025 (en remplacement de la salle Châtenoy qui redeviendra le lieu officiel dès lors),
- ▶ AUTORISE M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Associations : Subventions 2025

Anciens du Canton - ADAR	200,00 €
Association Culturelle de Larchant	2 000,00 €
Larchant Animation	4 000,00 €
PhiloZ'arts	1 300,00 €
Société de Chasse de Larchant	150,00 €
Association Slow Fous de Larchant	500 €
Coopérative Scolaire : 2021: 680 €, 2022: 660 €, 2023: 590 €, 2024: 590 €	
Ecole Guercheville - maternelles PS - MS	30,00 €
Ecole Guercheville - maternelles PS-GS	80,00 €
Ecole Rumont - GS/CP	60,00 €
Ecole Amponville - CE1/CE2	20,00 €
Ecole Fromont - CE2/CM1	60,00 €
Ecole Larchant - CM1/CM2	100,00 €
Ecole Larchant (complément) - 25 élèves	250,00 €
Blanche de Castille - Foyer socio éducatif	100,00 €
Blanche Castille - Union sportive	100,00 €
Blanche Castille - Classe Orchestre	200,00 €
Entente Sportive de la Forêt	1100,00 €
Rugby Club Nemours - Saint-Pierre-les-Nemours	100,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers L.C.L.R.	200,00 €
F.N.A.C.A.	100,00 €
La Croix Rouge	100,00 €
Ligue contre cancer	200,00 €
Restos du Cœur	200,00 €
Secours Catholique	100,00 €
Groupe Ecologique de Nemours (GENE)	50,00 €
Les Amis du Patrimoine	100,00 €
Association SAUVEBOIS	50,00 €
Montant des subventions pour 2025 : 11450,00 €	

Pour tout projet de rénovation ou de construction, des règles s'appliquent...

Quelle que soit la nature des travaux à effectuer dans votre propriété, VOUS DEVEZ DÉPOSER UNE DÉCLARATION préalable ou un permis de construire en mairie.

En cas de non-respect de la procédure, les travaux seront stoppés en attendant l'accord des autorités compétentes. De même, la mise en place d'un échafaudage doit être assortie d'un arrêté municipal. Cet arrêté ne pourra pas être délivré si la demande de travaux n'a pas été faite et son accord obtenu.

AUCUNE DÉROGATION NE SERA ACCORDÉE.

Ces démarches sont obligatoires et évitent toute régularisation parfois impossible à obtenir lors de la vente de votre bien. N'hésitez pas à contacter la mairie ou prendre un rendez-vous avec le service « Urbanisme ».

LAEP, un service offert à tous les parents avec leurs enfants

Ouvert tous les jeudis de 15h30 à 17h30 aux enfants et parents de 0 à 6 ans. Un accueil toujours chaleureux. Chacun apporte son goûter et tout le monde joue, en profitant des installations vraiment très chouettes.

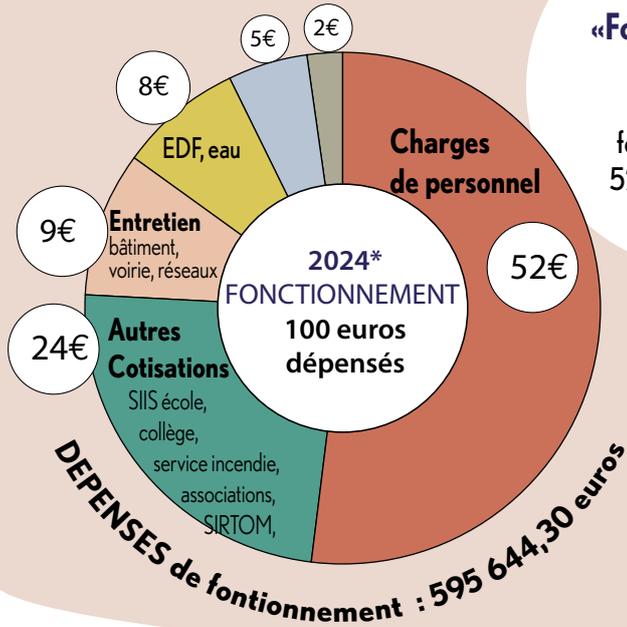
On peut se demander pourquoi les Lycricantois n'en profitent pas davantage ! L.C.





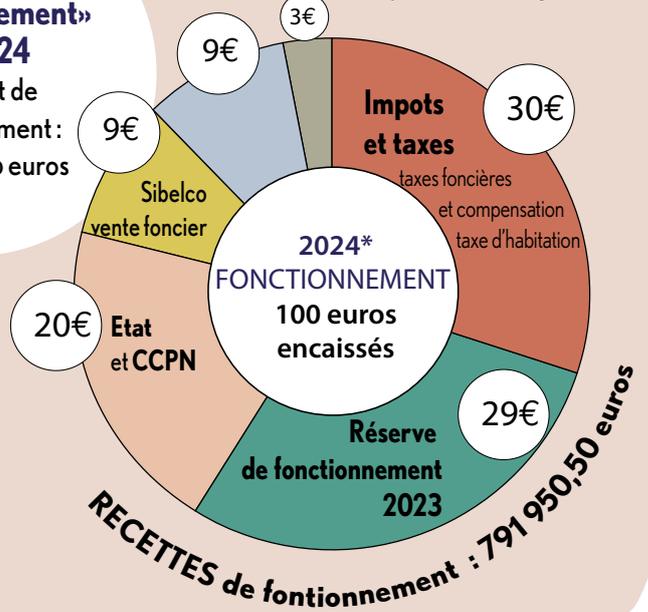
RÉSULTATS FINANCIERS 2024 DE LA COMMUNE

- Frais : affranchissement, télécommunication, fêtes...
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC)



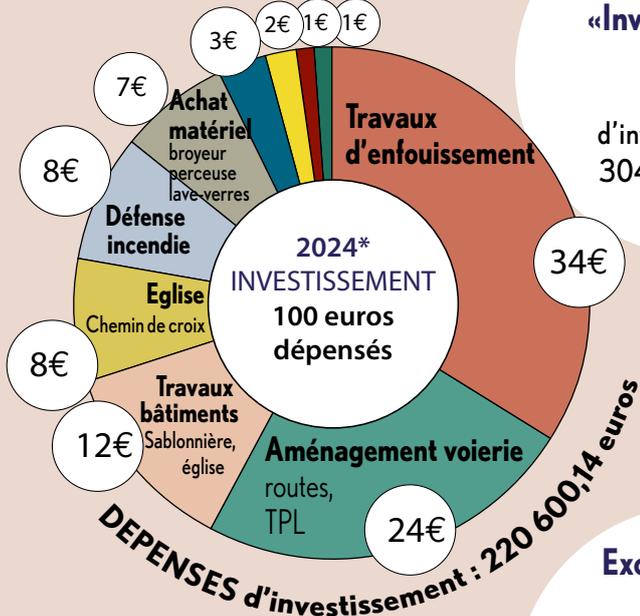
Compte administratif
Section
«**Fonctionnement**»
en 2024
Excédent de
fonctionnement :
526 387,96 euros

- Remboursement salaire «Garderie», loyers : Poste, Free, Orange, SFR
- Loyers : commerce, logement

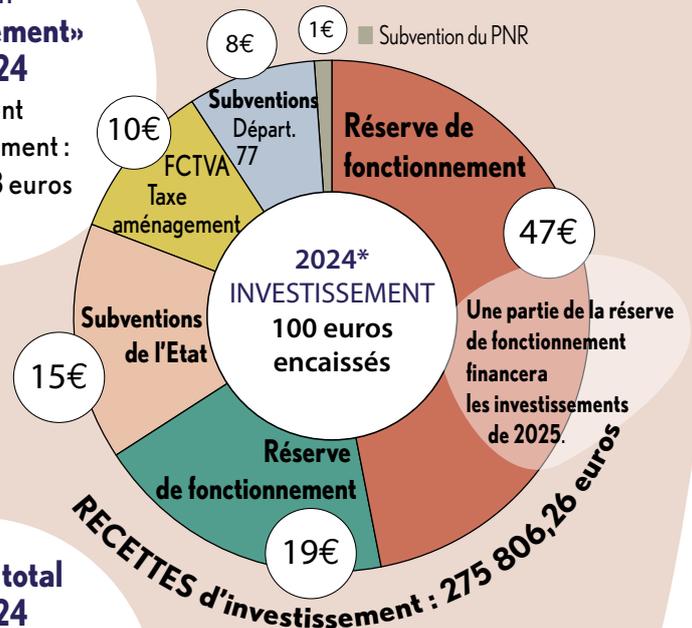


VIE MUNICIPALE

- Divers : terrain de pétanque...
- Informatique
- Achat terrain - bornage
- Contrat rural



Compte administratif
Section
«**Investissement**»
en 2024
Excédent
d'investissement :
304 101,03 euros



Excédent total en 2024
830 488,99 euros

* Selon les projets et les financeurs, la répartition annuelle entre les postes peut être totalement différente.

Rappel : il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Visite au SIMA

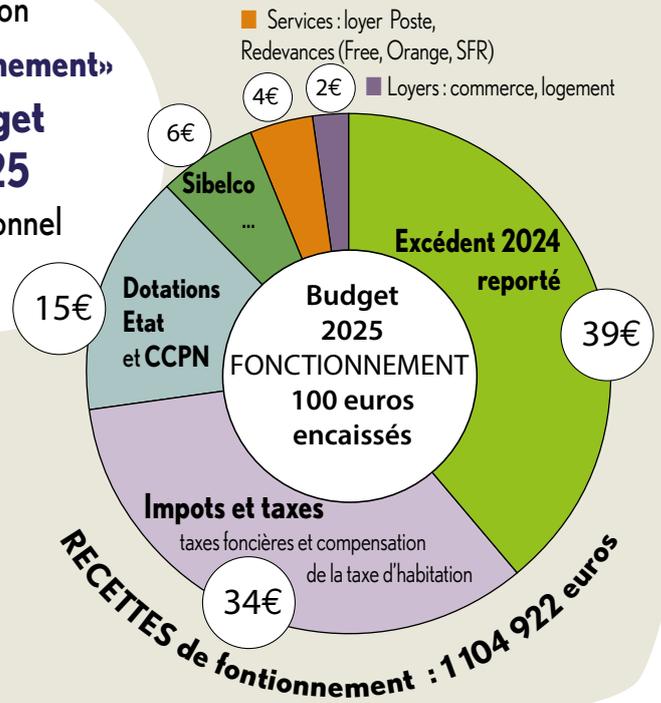
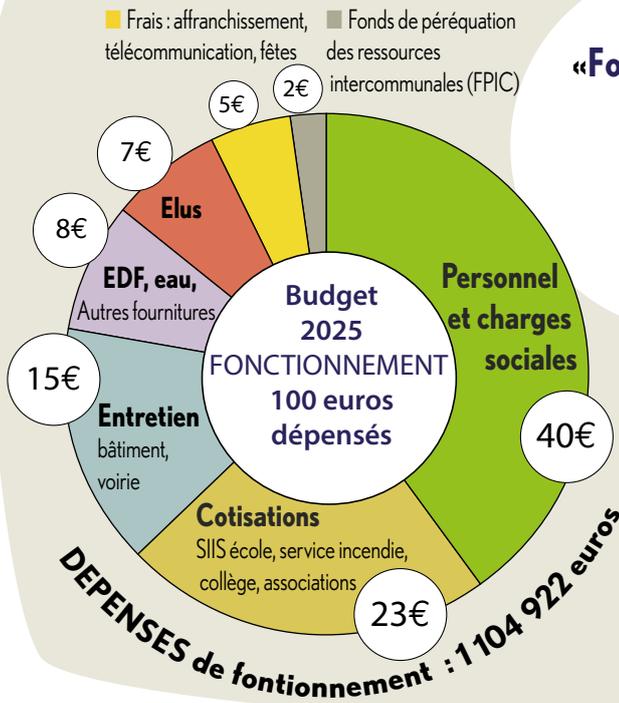
F. Valletoux député, a invité les maires pour une visite au Salon international de l'agriculture. La vocation agricole du village de Larchant ne disparaît pas. Bien au contraire, elle se diversifie et le conseil municipal doit suivre ce secteur comme les autres.



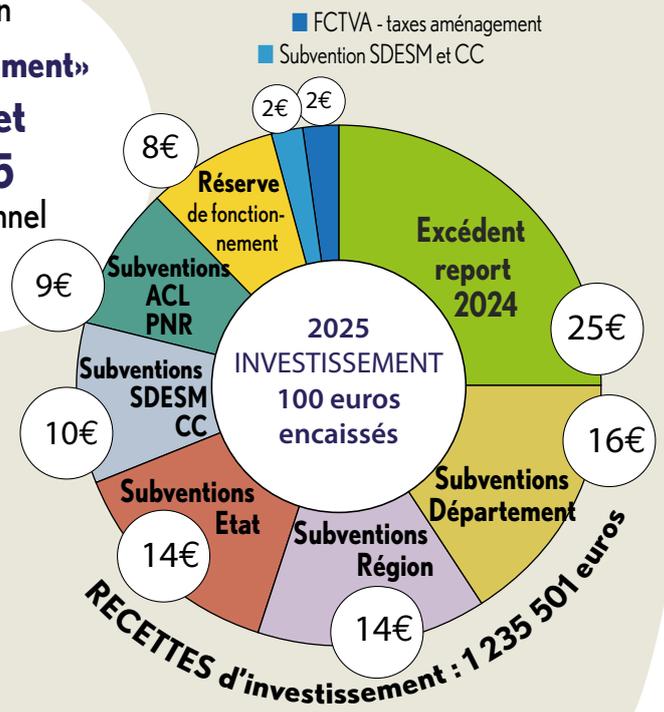
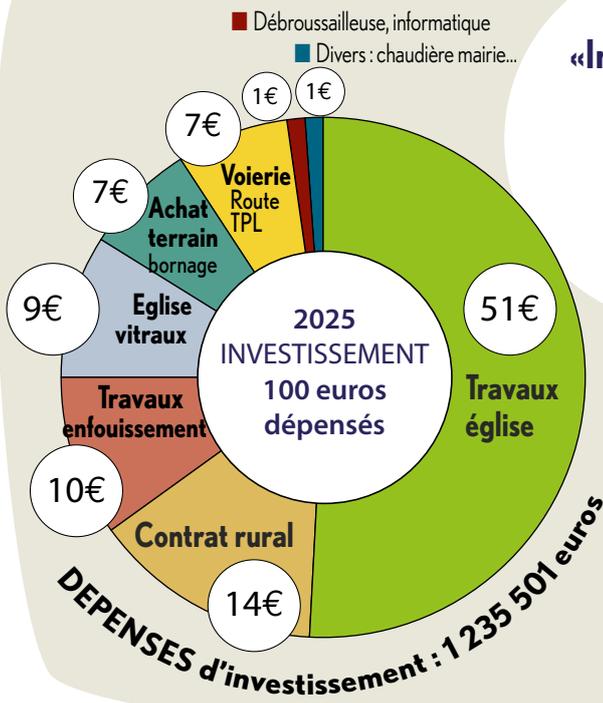
VIE MUNICIPALE

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 DE LA COMMUNE

Section «Fonctionnement» Budget 2025 Prévisionnel



Section «Investissement» Budget 2025 Prévisionnel





Championnat de lecture à haute voix

Je m'appelle Elysa, je suis une élève de l'école de Larchant et j'ai participé au concours «Les petits champions de la lecture».

Quand je suis arrivée là-bas, j'avais très peur et j'étais carrément stressée, mais grâce aux personnes qui organisaient le concours, je me sentais mieux, car elles m'ont rassurée. Ensuite, mon enseignante est arrivée et là, presque tout mon stress s'est enlevé, car j'étais impatiente qu'elle arrive pour qu'elle me rassure. Quelque temps après, le premier lecteur a commencé à lire et c'est là que j'ai réalisé que ça n'allait pas être si facile que ça. Juste avant que je passe, je recommençais à stresser et je tremblais ! Mais quand j'ai commencé à lire, tout le stress est redescendu et j'ai profité de ce moment, car je me suis dit qu'il ne se reproduirait peut-être pas. Ensuite, ça a été le moment d'annoncer le lauréat. Ce n'était pas moi, mais peu importe si je gagne ou pas, c'est une expérience incroyable que beaucoup de gens n'ont pas la chance de faire. Je suis très fière de moi, mon enseignante et mes camarades aussi. Tous mes camarades m'ont encouragée et je voudrais leur dire un grand merci, et à mon enseignante aussi.

Elysa, 10 ans

Participation, avec les élèves de l'école d'Amponville, à un spectacle de poésie

Après avoir écrit des sonnets et d'acrostiches, les parents ont été conviés à assister à la récitation des poèmes inventés sur le thème de la poésie volcanique.



2^e prix académique pour la création d'une affiche contre le harcèlement



Début du cycle vélo :
 - une séance de maniabilité sur le terrain de tennis,
 - deux sorties d'entraînement en forêt
 - et deux sorties à la journée, l'une pour aller à Ury participer au cross, l'autre pour faire le tour des villages du RPI.



Les enfants ont nommé la salle pédagogique : «Salle des devoirs cachés»



A.M.A.P L'ART DU CHAMP

Qu'est-ce que c'est ?



Des produits de qualité, bios et produits localement : légumes, poulets, pintades, oeufs, et du fromage de chèvre !



Un engagement envers un producteur local au sein d'une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne



Un temps d'échange et de partage lors des distributions et journées à la ferme

REJOIGNEZ-NOUS

Distributions le jeudi soir à Villiers-sous-Grez

Panier de légumes : 16€

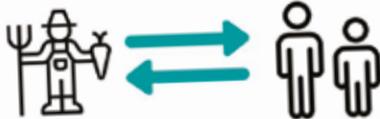
Fromage de chèvre : petite assiette 7€/grande assiette 12,50€

Poulet : 12€/Kg Oeuf : 0,52€

Contactez-nous par mail à lartduchamp@gmail.com

ou par téléphone au 06 52 52 51 21

Adhésion à l'association: 12€



Le repas des voisins de la croix des Bardins



Que se passe-t-il avec les Slow Fous de Larchant avant l'été ?

Deux manifestations à ne pas manquer !

Le 21 juin, grande balade à vélo jusqu'à Nemours avec LVLN (Liaison Vélo Larchant Nemours) « Larchant bouge à vélo ».

Pourquoi ? Mais pour toujours pousser plus loin l'idée magnifique de la piste cyclable ! On va bien finir par la faire avancer, cette idée ! ... Vous allez tout savoir dans les jours qui viennent sur l'organisation de la journée. Il fera beau, c'est sûr ! En attendant, préparez vos vélos, vos mollets, vos enfants, leurs casques et

rendez-vous le 21 juin à 9h30 sur le parking de la Sablonnière pour participer à une aventure militanto-sportive (8 km quand même).



Le 21 juin, prenez plutôt un autre vélo

© larustine.com



Laurence fait le buzz ...

© J. Mignot



PhiloZarts

La philosophie s'aborde avec rigueur et humour quand on veut qu'elle soit utile à nos vies.

C'est ce que PhiloZarts tente de faire à l'occasion de ses rencontres. Nous repartons toujours chargés de questions et parfois de réponses... provisoires bien sûr ! L'art nous aide beaucoup

dans cette exploration de la pensée des hommes... au plaisir de vous y retrouver !

PhiloZarts est aussi allée visiter nos jeunes philosophes de l'école autour du thème du travail. Ils ont lu quelques passages d'Aristote (c'est parce que l'homme est intelligent qu'il a des mains), de Marx (les réalisations des animaux sont plus parfaites que celles des hommes, mais ne progressent pas. L'homme quant à lui, imagine et perfectionne son ouvrage) et enfin de Nietzsche (le travail sans plaisir ne vaut rien). Nous sommes aussi intéressés au travail des enfants à partir d'un documentaire sur la Bolivie où une loi autorise le travail des enfants alors qu'il est interdit dans le monde ! Des enfants boliviens étaient interviewés, ce qui a suscité beaucoup de questions. Il faut bien dire que les CM1-CM2 de Larchant sont vraiment tip top !

Contact : philozarts@gmail.com

Le 28 juin, nous contribuons avec toutes les associations de Larchant au grand repas participatif.

Ça va être une journée super. Nous, on fait les salades avec le Miam, une sorte de Miam fou... Des produits locaux, des associations de produits particulières, des aromates... Vous verrez, vous pourrez composer votre salade comme vous l'entendez et si vous n'avez pas trop d'idées, on vous en donnera. Si vous voulez nous aider, n'hésitez pas, dites-nous, parce que, qui dit légumes dit épluchage, coupage et on a besoin de doigts agiles.

Et pour la rentrée, on vous en reparle un peu plus tard : on a plusieurs projets en préparation, une conférence pratique sur le diagnostic énergétique repoussée en octobre, le rapport des femmes à la nourriture (ça vous parle ?), les biens communs, toujours, sujet brûlant intéressant collectivement le village et puis la suite des films de montagne, plus les projets auxquels nous participerons avec d'autres associations, mais dont nous leur laissons la primeur de l'annonce.

On est en juin, les vacances approchent, mais on a encore des projets à mettre en œuvre avant ! Au 21 à vélo !

Contact : hello@slowfousdelarchant.fr



MARAIS DE LARCHANT
ASSOCIATION DE LA RÉSERVE NATURELLE



Quoi de neuf à la Réserve naturelle régionale du Marais de Larchant ?

Ce lieu unique privé (accès règlementé) permet d'accueillir et de protéger une biodiversité remarquable depuis plus de 35 ans. Cette année 2025 s'annonce haute en couleur et en eau ! Le printemps est déjà bien installé, et les niveaux d'eau sont toujours assez élevés, ce qui est bon signe pour la biodiversité. Les Iris des marais colorent de jaune les prairies inondées et les saules saupoudrent de blanc les digues de leurs chatons. Nos oiseaux nicheurs chantent et nourrissent leurs petits, comme le Busard des roseaux. Cette année, trois couples se sont installés dans la réserve, dont sûrement des jeunes nés au Marais. Deux autres espèces d'oiseaux continuent de chanter, ce qui présage peut-être de futures nichées : la Phragmite des joncs et la Locustelle luscinoïde, cette dernière qui est rare en Île-de-France.

La réserve continue d'accueillir des formations naturalistes et le grand public lors des visites mensuelles. Les prochaines dates sont le samedi 21 juin, le samedi 20 et dimanche 21 septembre et le samedi 18 octobre. Les inscriptions se font sur notre site internet ou en nous envoyant un mail à l'adresse suivante :

contact@maraisdelarchant.fr
Tél.: 06 30 39 67 92

Contact ACL : contact@larchant.com

Une balade au coucher du soleil dans le marais guidée par Mathieu



Les vétérinaires sont fortement sollicités pendant cette période estivale, et, bien souvent, l'animal doit être endormi pour retirer l'épillet tant la douleur est importante.

Une prévention est essentielle !

Il est recommandé de tondre régulièrement les graminées responsables des épillets, d'éviter les endroits où elles poussent et de vérifier fréquemment le pelage, les oreilles et les yeux de votre animal au retour de balade. En cas de doute, n'hésitez pas à consulter rapidement un vétérinaire si vous remarquez des symptômes, tels que des douleurs, des difficultés respiratoires ou des signes d'infection.

Les Amis de Mathurin
contact@lesamisdemathurin.com

* À ne pas confondre avec un AVC : tout changement soudain dans le comportement de votre animal doit systématiquement vous inciter à consulter un vétérinaire.

Attention aux épillets pour nos animaux ! Connaissez-vous les épillets ?

Ces petites graines pointues, que l'on trouve souvent sur le bord des chemins, les trottoirs ou dans nos jardins, peuvent constituer un véritable danger pour nos animaux, en particulier pendant l'été. Ici, Caramel en a fait les frais, un épillet s'est logé dans sa paupière et il a dû être opéré.

En effet, les épillets, une fois secs, s'accrochent au pelage de nos compagnons et peuvent continuer leur trajet, traversant la peau, les oreilles, les voies respiratoires... Si votre chien penche soudainement la tête d'un côté*, boîte sans raison ou éternue de manière persistante, il se peut qu'un épillet soit en cause. La douleur qu'il cause peut être intense, et la présence de ce corps étranger peut entraîner des complications graves.



ASSOCIATION CULTURELLE LARCHANT

Activités printanières proposées par l'équipe de l'ACL

Un après-midi créatif avec les enfants



AG de l'ACL et discussion avec Aurélien Petit, photographe animalier après sa conférence



Découverte du fonctionnement de la station d'épuration communale avec les techniciens de la SAUR





L'Hivernale : 500 vététistes



La sympathique équipe de la marche nordique

La foire aux plantes ensoleillée et animée



Un début d'année bien rempli pour l'association : du sport, de la nature et de beaux moments partagés

Le premier trimestre a démarré sous les meilleurs auspices avec le grand retour de l'Hivernale, notre désormais célèbre enduro forestier en VTT. Près de 500 vététistes ont participé à cette nouvelle édition, ravis de retrouver ce parcours mythique à travers la forêt. De nombreux habitués étaient là, heureux de revenir, mais aussi beaucoup de nouveaux venus découvrir la beauté des circuits proposés. Le décalage de date, tout comme les deux formats de parcours (55 km et 35 km), ont été largement salués. L'ambiance, l'organisation et l'accueil ont fait l'unanimité, et les bénévoles ont été chaudement remerciés à l'arrivée. Un vrai moment de sport et de convivialité, qui donne envie de recommencer - surtout si, comme cette année, la mairie et l'ONF continuent à nous soutenir !

« Encordés » nous a entraînés dans les pas des guides de Chamonix, à travers deux siècles d'alpinisme, d'engagement et de transmission. Puis, le 15 mars, place au film « Les Glaneurs et la Glaneuse » d'Agnès Varda : un regard plein d'humanité sur les marges, la récupération et une certaine liberté. Chaque séance s'est conclue par un moment convivial autour d'un verre, propice aux échanges.

À la bibliothèque, le café littéraire du 6 mars, organisé avec Soutien Facile, a permis aux participants de parler de leurs lectures du moment, d'échanger leurs impressions... avant que les livres ne poursuivent leur route sous forme de « livres voyageurs ». Une belle manière de faire circuler les histoires et de créer du lien autour de la lecture.

Les enfants aussi ont eu leurs rendez-vous avec Les P'tits Animés, une séance proposée régulièrement à la médiathèque : albums filmés, courts-métrages et rires partagés étaient au programme pour les 3 à 10 ans, dans une ambiance simple et joyeuse.

Enfin, la Nuit de la Lecture, pensée cette année pour les ados et les adultes, a proposé une plongée dans les mots et les ambiances feutrées. Textes choisis, lectures à voix haute, quelques invités surprises et une vraie qualité d'écoute dans la salle. Pour les plus jeunes, des lectures adaptées étaient également proposées, afin que toute la famille puisse profiter de ce beau moment.

Un trimestre riche, vivant, et surtout partagé - à l'image de ce que nous aimons faire vivre à Larchant !

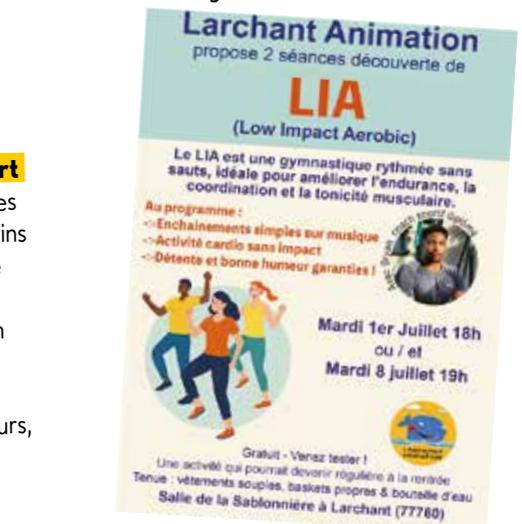
L'équipe de Larchant Animation
larchantanimation@gmail.com.

En extérieur, la marche nordique et les entraînements trails hebdomadaires se poursuivent, avec un bon groupe de motivés, quelle que soit la météo. De quoi entretenir la forme dans la bonne humeur, tout en profitant des magnifiques sentiers autour du village.

Autre rendez-vous de ce début d'année : la Foire aux Plantes, lancée par un très beau concert caritatif de l'Harmonie de Nemours, la veille au soir. Le dimanche, la météo était avec nous et le public au rendez-vous ! Les stands fleuris, le marché gourmand, les créations artisanales, le troc aux plantes, les conférences et bien sûr, les animations jeunesse ont fait le bonheur des visiteurs. À noter, la présence de l'auteur Thibault Guichon à la cabane à histoires, pour une matinée de lectures et dédicaces, qui a ravi petits et grands. Un moment vivant et chaleureux, à l'image de tout l'événement.

Côté culture, ce trimestre a aussi été marqué par deux projections documentaires à la salle de la Sablonnière. Le 8 février, le film

L'Harmonie de Nemours et Larchant Animation ont offert un concert caritatif au profit des maladies auto-immunes des intestins (MICI). 715 euros de dons ont été collectés. Ils ont été donnés à l'association nationale AFA Crohn RCH France pour financer la recherche médicale. Un grand merci à tous les donateurs, musiciens et organisateurs !!



VIE ASSOCIATIVE



La nuit de la lecture, ambiance feutrée



Deux

stages artistiques

Ils se dérouleront cet été :

- **Stage de dessin d'observation :**

jeudi 10 et vendredi 11 juillet 2025

- **Stage de peinture à l'acrylique :**

jeudi 21 et vendredi 22 août 2025

Ils seront animés par l'artiste peintre lyricantoise Isabelle Carbonel. Ces stages s'adressent aux adultes et ados (à partir de 13 ans), pour découvrir ou approfondir une pratique artistique. **Inscription obligatoire**

Nombre de places limité. - Contact :

larchantanimation@gmail.com



La cabane à histoires



Larchant sous les tilleuls

samedi 28 juin 2025 sur la place des tilleuls

Une journée et une soirée de partage, d'animation et de fête au cœur du village

Grand buffet participatif
Apportez un plat et/ou un dessert à partager et on offre tartes et salades !
Made in Larchant

PROGRAMME

- 14h30/17h30 Animations et Ateliers pour les enfants de 4 à 12 ans
Jeux pour tous de 0 à 99 ans
- Buvette dès 17h (pas de CB)
- 18h Apéro spectacle « Charivari » par l'atelier cirque enfants « A l'ombre d'un conte » spectacle interactif par la Cie Le Sillon
- 18h/19h Déposez votre plat ou dessert sur le buffet participatif
- 19h À table ! (apportez votre vaisselle)
- 20h30 Bal Trad avec le groupe Electrons Libres et Nathy Falguyrac
DJ Set Apportez vos vinyles prêtés !

Toutes les précisions sur le flyer dans votre boîte aux lettres

Organisé collaborativement et bénévolement par :
Les Amis de Malbouis - L'Art du Chœur - L'Association Culturelle de Larchant - La Boulangerie Mathurin - Le Moulin - La Grange - Larchant Animation - L'Église - Les - De la Sillon - Les Sillons de Larchant. Merci à la mairie de Larchant !

Mairie

2 place Pasteur, 77760 Larchant

Ouverte du lundi au samedi, de 10 h. à 12 h.

Tél. : 0164 28 16 17

www.larchant.fr - village@larchant.fr

Agence postale communale

Ouverte : lundi au vendredi de 9 h. à 12 h.

Tél. : 0164 28 97 40

Église

Tél. : 0164 24 30 21

Ouverte : ÉTÉ, 10 h. à 17 h. - HIVER, 10 h. à 16 h.

Affichage des messes sur la porte de l'église.

Cimetière

Du 1^{er} mars au 30 sept. de 8 h. à 19 h.

Du 1^{er} oct. au 29 février de 8 h. à 17 h.

École élémentaire : Tél. : 0184 74 53 60

Garderie périscolaire : Tél. : 06 79 15 10 22

Collège Blanche de Castille

La Chapelle-la-Reine - Tél. : 0160 74 76 70

Pompier : La Chapelle-la-Reine - Tél. : 0160 74 53 00

Gendarmerie : La Chapelle-la-Reine - Tél. : 0164 24 30 47

LE LYRICANTOIS - BULLETIN MUNICIPAL - JUIN 2025

Siège social : Mairie de Larchant, 2 place Pasteur, 77760 Larchant

Directeur de la publication : Vincent Mével - Secrétariat, mise en page : N. Maumené

© photos : ACL, L.Césarini, M. Derouet, A. Domange, N. Maumené, J. Mignot, Larchant

Animation, Marais de Larchant, V. Mével, L. Parkes... - Imprimerie : Paroi Services Recloses (77)



AGENDA associatif

JUIN

21 juin, Balade « Larchant bouge à vélo », 9h30, Parking Sablonnière (SFDL)

28 juin, Pique-nique : « Larchant sous les tilleuls », place des Tilleuls

JUILLET

1^{er} juillet, LIA : Low Impact Aerobic, 18 h, Salle Sablonnière (LA)

6 juillet, Rendez-vous philo : Autour de Bachelard et du feu, 11h, Salle Sablonnière (PZ)

8 juillet, LIA : Low Impact Aerobic, 19 h, Salle Sablonnière (LA)

10 et 11 juillet, Stage dessin d'observation, Médiathèque (LA)

13 JUILLET, Apéritif dinatoire, puis retraite aux flambeaux et FEU D'ARTIFICE*, à partir de 19 h 30, place des Tilleuls (Mairie)

AOÛT

21 et 22 août, Stage de peinture à l'acrylique, Médiathèque (LA)

SEPTEMBRE

14 sept., Rendez-vous philo : Autour de Bachelard et du feu (suite), 11h, Salle Sablonnière (PZ)

20 sept., Journée du patrimoine (ACL)

21 sept., Vide-greniers, dans les rues (LA)

28 sept., Concert, 26^e rencontre Proquartet, église Saint-Mathurin (ACL)

OCTOBRE

04 oct., Théâtre, Spectacle de la Mariol's troupe (LA)

18 oct., Journée de l'architecture, église Saint-Mathurin (ACL)

19 oct., Rendez-vous philo, 11h, Salle Sablonnière (PZ)

22-25 oct., Bourse aux jouets, Salle Sablonnière (LA)

Pour + d'infos sur leurs animations, contactez...

(ACL) Association Culturelle de Larchant : contact@larchant.com

(LA) Larchant Animation : larchantanimation@gmail.com

(PZ) Philozarts : philozarts@gmail.com

(SFDL) Slow Fous de Larchant : hello@slowfousdelarchant.fr

(Mairie) village@larchant.fr

Les associations lyricantoises publient leurs animations

à Larchant dans l'agenda, transmettez :

le nom de l'évènement, le lieu, la date et l'horaire

(tarifs, réservations, etc.) à village@larchant.fr

● Auberge de la Dame-Jouanne Tél. : 0164 28 16 23

www.ladamejouanne.com

● Boulangerie « Mathurin »

Tél. : 01 64 29 76 97

Instagram : [boulangerie_mathurin](https://www.instagram.com/boulangerie_mathurin)

● Épicerie bio - Bar - Escalade « La Grange » Tél. : 06 59 04 67 70

Restauration, conférences-débats, cinéma, concerts, expos, répare-café, ateliers...

www.facebook.com/lagrangelarchant

● Poissonnerie ambulante

Tél. : 06 33 94 26 14

Dans les rues du village, mardi matin

Plusieurs professionnels :

artisans, artistes, professions libérales...

travaillent à Larchant. Leurs métiers et coordonnées sont publiés sur le site larchant.fr. Transmettez vos textes, adresse et téléphone à village@larchant.fr pour y figurer ou corriger vos informations...